

## Charte des Achats Responsables des sociétés du Groupe Saint Hilaire

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, le Groupe Saint-Hilaire souhaite promouvoir ses valeurs et ses engagements de développement durable auprès de ses fournisseurs.

Cette charte s'inscrit dans le cadre de référence commun pour nos équipes Achats et nos fournisseurs afin de créer des relations durables. Pour ce faire, une évaluation des pratiques de développement durable sera prise en compte dans les propositions de nos fournisseurs.

### Les engagements du Groupe Saint-Hilaire envers ses fournisseurs :

#### Indépendance

- Les cadeaux ou les marques d'hospitalité d'une valeur non-négligeable ou inappropriés par leur nature ne doivent pas être offerts, et ne seront pas acceptés

#### Confidentialité

- Nous garantissons, tout au long de notre emploi au sein du groupe ou après l'avoir quitté, la confidentialité des données non publiques relatives à nos fournisseurs communiqués lors de la relation d'affaires. Nous ne pouvons utiliser ou révéler à toutes autres personnes des informations qualifiées de sensibles et/ou confidentielles.
- Nous assurons également la protection et la confidentialité des données relatives au groupe.

#### Concurrence, équité et transparence

- Nous appliquons des méthodes d'achats qui stimulent la réelle concurrence entre fournisseurs.
- Nous traitons nos fournisseurs avec honnêteté et respect, et nous donnons les mêmes chances à tous, dans les phases de sélection des fournisseurs.

#### Réduction des risques de dépendance réciproque

Nous cherchons à éviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril le groupe ou un de nos fournisseurs.

#### Environnement

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent à leur échelle dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises afin d'être alignés avec notre propre démarche RSE. Les actions doivent au minima être :

- ✓ De lutter contre le changement climatique et s'engager en matière de protection de l'environnement y compris la préservation de la biodiversité et le développement de biotopes pour la faune et la flore
  - ✓ De prévenir les pollutions liées à leurs activités
  - ✓ De favoriser et inciter à l'utilisation durable des ressources naturelles
  - ✓ De promouvoir la consommation responsable
  - ✓ De travailler avec les territoires et les communautés locales
- .../...



✓ S'engager vers la réduction de leur empreinte carbone, voire d'aller vers la neutralité carbone.

## Les engagements fournisseurs requis par le Groupe Saint Hilaire

### Droits de l'Homme et conditions de travail

- Nous exigeons de nos fournisseurs un engagement continu dans le développement de leurs collaborateurs, dans le respect des Droits de l'Homme et qu'ils ne tolèrent aucune forme de travail forcé ou en dessous de l'âge minimum légal.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils poursuivent en permanence les valeurs de respect, d'égalité, d'équité, de diversité et d'inclusion dans le cadre de leurs activités.

### Santé et sécurité

- Le fournisseur s'engage à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain.
- Nous encourageons nos fournisseurs à mettre en place une démarche Santé Sécurité et d'amélioration continue des pratiques.

### Discrimination

- Le fournisseur ne doit faire aucune distinction entre les personnes en fonction de leur (s) : origine sociale ou ethnique, sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, nationalité, opinions politiques, activités syndicales, apparence physique, santé, handicap ou état de grossesse.
- Le fournisseur s'engage à assurer à ses salariés l'égalité de traitement et l'égalité des chances et il s'interdit toute discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion ou d'appartenance à un syndicat.

### Exigence environnementale

Le fournisseur s'engage à veiller à ce que ses activités ne nuisent pas à l'environnement. Il doit se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur.

Les actions doivent au minima être :

- De lutter contre le changement climatique et s'engager en matière de protection de l'environnement y compris la préservation de la biodiversité et le développement de biotopes pour la faune et la flore
- De prévenir les pollutions liées à leurs activités
- De favoriser et inciter à l'utilisation durable des ressources naturelles
- De promouvoir la consommation responsable
- De travailler avec les territoires et les communautés locales
- S'engager vers la réduction de leur empreinte carbone, voire d'aller vers la neutralité carbone.

**Le Président**



## Nous confirmons par la présente

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables des sociétés du Groupe Saint Hilaire ;
- Que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon la gravité de ce non-respect, la résiliation du contrat ;
- Que nous informerons par conséquent tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes. Libre à chaque entreprise désireuse de travailler avec le Groupe Saint Hilaire de ne pas partager les règles et les valeurs décrites dans cette Politique. C'est néanmoins la condition sine-qua-non pour établir une relation d'affaire et ce qu'elle qu'en soit l'importance.
- Bien entendu, tout fournisseur référencé qui ne respecterait pas ces règles serait immédiatement déréférencé et pourrait faire l'objet de poursuite selon la gravité des faits qui lui seraient reprochés.

**Date :** ..... / ..... / .....

**Nom de l'entreprise :**  
.....  
.

**Nom du représentant et fonction :**  
.....

**Signature et cachet de l'entreprise**

